

DELIBERATION

CFVU-065-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 3 d cembre 2015.

Objet de la d lib ration : MCC du M2 Charg  de D veloppement Entreprises et Territoires durables

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 7 d cembre 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Les MCC du M2 Charg  de D veloppement Entreprises et Territoires durables sont approuv es.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

A Angers, le 15 d cembre 2015

Le Vice-pr sident CFVU

Didier PELTIER

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **10 d cembre 2015**

3. Nouvelle maquette du DU préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée – vote

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Création

Renouvellement

Modification

Suppression



Avis du Bureau FCS		En date du : 17 nov 2015
Avis du Conseil d'UFR		En date du : 19 nov 2015
Avis du CEVU		
Avis du CA		

Identification

Composante de rattachement

UFR Santé

Pôle Formation Continue en Santé

16, Bd Daviers

49045 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 73 59 44

E-mail : pascale.champagne@univ-angers.fr

Composante associée :

Autre université concernée (demande de co-habilitation) :

Partenariat et co-organisation (éventuellement, en lien avec un conseil de perfectionnement) :

Enseignant responsable :

NOM	UFR de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Dr Cédric Annweiler	Santé	MCU-PH	0241354725	CeAnnweiler@chu-angers.fr

Date d'ouverture (ou de modification, suspension, suppression) :

Année Universitaire 2015/2016 ; Début des cours : mars 2016

CFVU_20151207

Contexte

Le Diplôme Universitaire (DU) « Préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée » est organisé depuis 2009 à la faculté de Médecine d'Angers par le Docteur Olivier Beauchet, PU-PH de Gériatrie à Angers, qui en était le Responsable Pédagogique.

A la suite du départ de ce dernier à la rentrée universitaire 2015, le Docteur Cédric Annweiler, MCU-PH de Gériatrie à Angers, qui reprend la responsabilité pédagogique de cet enseignement, souhaite adapter le DU aux obligations de formation et aux besoins et codes actuels, pour en maintenir l'attractivité auprès des professionnels et des étudiants, et en assurer la pérennité.

Le nom, l'esprit et les objectifs généraux du DU restent inchangés.

Néanmoins, compte-tenu des nombreux changements envisagés, une restructuration fondamentale du DU est proposée, justifiant de retenir l'option d'une création de DU, plutôt que d'une modification du DU.

Les changements concernent en particulier :

- Le responsable pédagogique,
- Le contenu pédagogique (adaptation prenant en compte les retours et les demandes des candidats des années précédentes, avec en plus introduction d'Analyses des Pratiques Professionnelles (APP) afin de répondre aux obligations du DPC),
- L'organisation (5 x 2 jours de présentiel, au lieu de 2 x 5 jours jusqu'à présent, afin de faciliter l'organisation du temps de travail des professionnels en activité) et le volume horaire 70h au lieu de 60,
- Les outils pédagogiques (en particulier : formation à l'utilisation d'un outil pédagogique innovant reposant sur une plateforme internet de déclaration et de prise en charge du risque de chutes de la personne âgée répondant aux critères ARS, combinée à une session de simulation en santé basée sur l'utilisation de la plateforme internet avec des patients fictifs),
- Le contrôle de connaissances (remplacement du mémoire par une soutenance orale de poster décrivant l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage),
- Les frais d'inscription,
- Validation du Développement Professionnel Continu (DPC), permettant aux professionnels de santé validant le DU de remplir leur obligation annuelle de DPC.

Modalités d'accès au diplôme	
Type de formation :	
Formation Initiale <input type="checkbox"/>	Formation Continue <input checked="" type="checkbox"/>
Code NAF (éventuellement) :	
Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...) :	
Sont autorisés à déposer un dossier de candidature : les professionnels de santé en activité salariée ou libérale les étudiants de 3ème cycle des études médicales	

Pré requis : Etre un professionnel de santé en exercice (voir page 7 métiers visés) - Niveau d'entrée : 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> Diplôme nécessaire (éventuellement) : Niveau de sortie : IV <input type="checkbox"/> III <input type="checkbox"/> II <input type="checkbox"/> I <input checked="" type="checkbox"/> hors niveau <input type="checkbox"/>	
Conditions d'admission	
Capacité d'accueil : 35 Seuil d'ouverture : 15	
Procédure de recrutement : Envoi d'un dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV. Les demandes d'inscription font l'objet d'une validation individuelle par le responsable de la formation.	
Conditions de Validation d'acquis : Néant	
Tarif et coût	
Tarif de la formation (Droits universitaires inclus) : <i>Un tarif par heure est proposé en cas d'acquisition possible et indépendante de modules</i> Formation initiale : 600 € Par heure : € Formation continue : Financement individuel : 2000 € Par heure : € Financement par un organisme tiers (Plan de formation, CIF...) : 2000 € Par heure : € Tarif au module : 1145 € Il s'agit du tarif en vigueur DPC Pluriprofessionnel pour 2 jours (Pas de Droits Universitaires)	
Coût total prévisionnel de la formation : <i>Voir en Annexe 5 le mode de calcul du budget prévisionnel</i>	

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

Objectif(s) du diplôme :

Comprendre les différentes situations et mécanismes de perte d'indépendance et d'autonomie chez la personne âgée.
 Former les professionnels de santé aux différentes approches permettant de préserver l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.
 Former les professionnels de santé à la prévention et la prise en charge des chutes et des chuteurs.

<p><u>Compétences (attendues pour les bénéficiaires) et contenus :</u></p> <p>Favoriser et préserver, à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, la mobilité, les capacités cognitives, l'état nutritionnel, l'équilibre, l'indépendance et l'autonomie : des personnes vivant à domicile afin de favoriser le maintien au domicile, des personnes institutionnalisées afin de freiner le processus de perte d'indépendance et d'autonomie.</p> <p>Sensibiliser et former les professionnels de santé : Au repérage des situations gériatriques à risque de perte d'indépendance et d'autonomie. A un outil pédagogique support novateur de déclaration, d'évaluation et de prévention du risque de chute, conforme aux critères de l'ARS. A la mise en place de programmes d'intervention adaptés, centrés sur l'individu et son environnement, et s'intégrant dans une démarche individuelle et collective. A la prise en charge interdisciplinaire de la personne âgée vivant à domicile et en institution.</p> <p>Voir annexe 1 et Annexe 2</p>	
<p><u>Publics concernés par la formation :</u></p> <p>1. Les professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Infirmières diplômées d'état ; - Masseurs-kinésithérapeutes diplômés d'état ; - Ergothérapeutes ; - Psychomotriciens ; - Orthophonistes ; - Pharmaciens ; - Ostéopathes ; - Toute personne n'entrant pas dans les catégories précédentes sur examen de leur dossier par le responsable de la formation : <ul style="list-style-type: none"> - aide-soignants, - aide médico-psychologiques, - auxiliaire de vie <p>y compris les personnes ne disposant pas du baccalauréat.</p> <p>2. Les étudiants du troisième cycle des études médicales</p>	
<p><u>Opportunité et originalité :</u></p> <p>Formation s'adressant à différents corps de métier dans le domaine de la santé aboutissant à la mise en pratique d'actions de prévention visant à favoriser et à préserver la mobilité, l'équilibre, l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées dans le cadre d'un travail diplômant.</p>	

Organisation de la formation

Durée totale de la formation :

10 jours en présentiel (sur la base de 7 heures de formation par jour) + 5 jours de stage pratique d'observation (dont une journée d'activité en groupe)

Calendrier de la formation (début, fin...):

Entre le 1er février et le 30 novembre de chaque année, en dehors des périodes de congés scolaires de la zone B.

<p><u>Organisation pédagogique (en cas d'alternance) :</u></p> <p><i>Voir annexe 3</i></p>	
<p>Validation</p>	
<p><u>Modalités de contrôle des connaissances et de validation :</u></p> <p><i>Voir annexe 4 et 5</i></p> <p>Rédaction d'un mémoire Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Soutenance orale d'un poster décrivant soit l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage, soit une étude de cas, au choix.</p>	
<p>Validation Développement Professionnel Continu (DPC)</p>	
<p><u>DU Complet</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><u>Chaque UE correspond a un programme DPC :</u> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>En 2015/2016, l'UE 2 sera organisée comme un programme DPC de manière à ce que les stagiaires qui participent au DU complet puisse également valider leur DPC (voir le programme en ANNEXE 1) Ce programme DPC sera également ouvert à des personnes non inscrites au DU complet dans la limite de 15 participants hors DU.</p> <p>Les autres UE sont déjà organisées pédagogiquement comme des programmes DPC. Ainsi, chaque UE fera l'objet d'une demande de DPC à raison d'une demande par année : UE 2 en 2015/2016, UE 3 en 2016/2017, UE 4 en 2017/2018, UE 5 en 2018/2019, UE 1 en 2019/2020.</p>	

Annexe 1 MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Indiquer l'organisation détaillée des enseignements dans le tableau ci-dessous.

Pour une formation modularisée (validation module par module) choisir un intitulé de module précisant bien le type de compétence acquise au cours de ce module.

UE et Durée	Compétences attendues	Déroulé
1 VIEILLISSEMENT, FRAGILITE, PERSONNE AGEES ET SOCIETE (14 heures)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience des enjeux du vieillissement du point de vue professionnel, économique et sociétal (risques et opportunités), - Reconnaître les marqueurs de fragilité chez la personne âgée, - Identifier les problématiques posées par le vieillissement à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, - Connaître, élaborer et appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles auprès de la personne - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel -14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles
2 CHUTES DE LA PERSONNE AGEES ET SES COMPLICATIONS (14 heures)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience de la problématique des chutes chez la personne âgée, - Identifier les personnes âgées à risque de chutes, - Reconnaître les marqueurs de gravité des chutes de la personne âgée, - Apprentissage d'un outil informatique de déclaration et de prévention des chutes, - Emettre un rapport d'activité conforme aux critères ARS, - Identifier les problématiques autour de la chute rencontrées à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, - Connaître, élaborer et appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles de prévention des chutes et de leurs complications chez la personne âgée, - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel -14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles
3 TROUBLES COGNITIFS ET TROUBLES DU COMPORTEMENT DE LA PERSONNE AGEES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience de la problématique des troubles cognitifs et du comportement chez la personne âgée, - Connaître les principales causes de troubles cognitifs et du comportement, - Aider les malades et leurs aidants dans une démarche d'accompagnement, de soutien et d'explication, - Connaître, élaborer et appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles de prise en charge des - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel -14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles
4 ENTRETIEN PHYSIQUE : ACTIVITE ET ALIMENTATION DE LA PERSONNE AGEES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience de l'importance de l'activité physique et de l'alimentation chez la personne âgée, - Identifier les personnes âgées à risque d'immobilisation, de désadaptation motrice et de dénutrition, - Connaître les techniques et les indications d'activité physique et de renutrition chez la personne âgée, - Identifier les problématiques autour de l'activité physique et de l'alimentation rencontrées à l'occasion des soins 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel - 14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître, élaborer et appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles de prévention de l'immobilisation, de la désadaptation motrice et de la dénutrition chez la personne âgée, - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	
5 PRESERVATION DE L'INDEPENDANCE ET DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE AGEE	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience des problématiques de perte d'indépendance et de perte d'autonomie chez la personne âgée, - Identifier les personnes âgées à de pertes d'indépendance et d'autonomie, - Connaître les moyens de prévention et de lutte contre la perte d'indépendance et d'autonomie, et leurs indications - Identifier les problématiques autour de la perte d'indépendance et d'autonomie rencontrées à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel -14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles

PROGRAMME DETAILLE

UE 1 – VIEILLISSEMENT, FRAGILITE, PERSONNE AGEE ET SOCIETE (14 heures)

Journée n° 1 (7h)	
08h30 – 08h45	Accueil – Introduction
08h45 – 09h00	Synthèse des questionnaires d'évaluation des pratiques professionnelles
09h00 – 10h00	Vieillesse : mécanismes et enjeux ; De la sénescence au bien-vieillir
10h00 – 10h30	<i>Pause</i>
10h30 – 11h30	Fragilité
11h30 – 12h30	Apport de l'Evaluation Gériatrique Standardisée
14h00 – 15h30	Iconographie de la vieillesse
15h30 – 17h00	Vieillesse : fatalité ou opportunité ?
17h00 – 17h30	<i>Pause</i>
17h30 – 18h00	Ateliers en groupes : Préparation des cas cliniques
Journée n° 2 (7h)	
08h30 – 10h00	Economie des seniors : exemple du tourisme et vieillissement
10h00 – 10h30	<i>Pause</i>
10h30 – 11h30	Maltraitance de la personne âgée : quand ? comment ? que faire ?
11h30 – 13h00	Douleur et personne âgée
14h00 – 16h00	Cas cliniques : présentation, analyse et discussion en groupes
16h00 – 16h15	Evaluation de l'acquisition des connaissances
16h15 – 16h45	<i>Pause</i>
16h45 – 17h15	Restitution des résultats du test d'évaluation, actions possibles d'amélioration des pratiques professionnelles
17h15 – 17h30	« Le Mot de la fin » – Conclusion

UE 2 – CHUTES DE LA PERSONNE AGEE ET SES COMPLICATIONS (14 heures)

MODULE : CHUTES (7 heures)

Journée n° 3 (7h)	
08h30 – 08h45	Accueil – Introduction
08h45 – 09h00	Synthèse des questionnaires d'évaluation des pratiques professionnelles
09h00 – 10h00	Chutes de la personne âgée, en théorie
10h00 – 10h30	<i>Pause</i>
10h30 – 11h30	Chutes de la personne âgée, en pratique
11h30 – 12h30	Chutes de la personne âgée : exemple concret à Angers
14h00 – 15h30	Initiation à un outil innovant pédagogique de déclaration de chute, et d'évaluation et de prise en charge du risque de chute
15h30 – 16h00	Formation à l'émission d'un rapport d'activité conforme aux critères ARS
16h00 – 16h30	<i>Pause</i>
16h30 – 18h00	Ateliers de mise en pratique

MODULE : PREVENTION DE LA CHUTE ET DE SES COMPLICATIONS (7 heures)

Journée n° 4 (7h)	
08h30 – 10h00	Ostéoporose et risque fracturaire chez la personne âgée
10h00 – 10h30	<i>Pause</i>
10h30 – 11h30	Prévention de la chute de la personne âgée : vitamine D
11h30 – 12h30	Prévention de la chute de la personne âgée : kinésithérapie
14h00 – 14h15	Evaluation de l'acquisition des connaissances
14h15 – 15h15	Analyse des pratiques professionnelles : ateliers de réflexion (2 x 30 min)
15h15 – 16h15	Analyse des pratiques professionnelles : ateliers de réflexion (2 x 30 min)
16h15 – 16h45	<i>Pause</i>
16h45 – 17h15	Analyse des pratiques professionnelles : restitution et discussion
17h15 – 17h45	Restitution des résultats du test d'évaluation, actions possibles d'amélioration des pratiques professionnelles
17h45 – 18h00	« Le Mot de la fin » – Conclusion

UE 3 – TROUBLES COGNITIFS ET TROUBLES DU COMPORTEMENT DE LA PERSONNE AGEE (14 heures)

Journée n° 5 (7h)	
08h30 – 08h45	Accueil – Introduction
08h45 – 09h00	Synthèse des questionnaires d'évaluation des pratiques professionnelles
09h00 – 10h00	Maladie d'Alzheimer
10h00 – 10h30	<i>Pause</i>
10h30 – 11h30	Aidants des malades Alzheimer : de l'évaluation...
11h30 – 12h30	Aidants des malades Alzheimer : ... à la formation
14h00 – 15h00	Analyse des pratiques professionnelles : ateliers de réflexion (2 x 30 min)
15h00 – 15h15	<i>Pause</i>
15h15 – 16h45	Analyse des pratiques professionnelles : ateliers de réflexion (2 x 45 min)
16h45 – 17h00	<i>Pause</i>
17h00 – 18h00	Analyse des pratiques professionnelles : restitution et discussion
Journée n° 6 (7h)	
08h30 – 10h00	Psychologie et neuropsychologie de la personne âgée
10h00 – 10h30	<i>Pause</i>
10h30 – 12h00	Troubles psycho-comportementaux de la personne âgée
12h00 – 13h00	Prise en charge non médicamenteuse des troubles psycho-comportementaux de la personne âgée
14h00 – 15h00	Analyse de cas : travail en groupes
15h00 – 16h0	Analyse de cas : restitution et discussion
16h00 – 16h15	Evaluation de l'acquisition des connaissances
16h15 – 16h45	<i>Pause</i>
16h45 – 17h15	Restitution des résultats du test d'évaluation, actions possibles d'amélioration des pratiques professionnelles
17h15 – 17h30	« Le Mot de la fin » – Conclusion

UE 4 – ENTRETIEN PHYSIQUE : ACTIVITE ET ALIMENTATION DE LA PERSONNE AGEE (14 heures)

Journée n° 7 (7h)	
08h30 – 08h45	Accueil – Introduction
08h45 – 09h00	Synthèse des questionnaires d'évaluation des pratiques professionnelles
09h00 – 10h00	Activité physique : apports chez la personne âgée
10h00 – 10h30	<i>Pause</i>
10h30 – 12h30	Exemple d'activité adaptée à la personne âgée : les ateliers Gym Cadence
14h00 – 15h00	Analyse des pratiques professionnelles : ateliers de réflexion (2 x 30 min)
15h00 – 15h15	<i>Pause</i>
15h15 – 16h45	Analyse des pratiques professionnelles : ateliers de réflexion (2 x 45 min)
16h45 – 17h00	<i>Pause</i>
17h00 – 18h00	Analyse des pratiques professionnelles : restitution et discussion
Journée n° 8 (7h)	
08h30 – 9h00	Besoins nutritionnels de la personne âgée
9h00 – 10h00	Troubles nutritionnels de la personne âgée : évaluation et correction
10h00 – 10h30	Troubles de la mastication de la personne âgée
10h30 – 11h00	<i>Pause</i>
11h00 – 12h00	Troubles de déglutition de la personne âgée
12h00 – 13h00	Refus d'alimentation chez la personne âgée
14h00 – 15h00	Analyse de cas : travail en groupes
15h00 – 16h00	Analyse de cas : restitution et discussion
16h00 – 16h15	Evaluation de l'acquisition des connaissances
16h15 – 16h45	<i>Pause</i>
16h45 – 17h15	Restitution des résultats du test d'évaluation, actions possibles d'amélioration des pratiques professionnelles
17h15 – 17h30	« Le Mot de la fin » – Conclusion

UE 5 – PRESERVATION DE L'INDEPENDANCE ET DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE AGEE (14 heures)

Journée n° 9 (7h)	
08h30 – 08h45	Accueil – Introduction
08h45 – 09h00	Synthèse des questionnaires d'évaluation des pratiques professionnelles
09h00 – 10h30	Indépendance et autonomie de la personne âgée : principes et évaluation
10h30 – 11h00	<i>Pause</i>
11h00 – 12h30	Vieillesse des campagnes : perte d'autonomie en milieu rural
14h00 – 15h00	Analyse des pratiques professionnelles : ateliers de réflexion (2 x 30 min)
15h00 – 15h15	<i>Pause</i>
15h15 – 16h45	Analyse des pratiques professionnelles : ateliers de réflexion (2 x 45 min)
16h45 – 17h00	<i>Pause</i>
17h00 – 18h00	Analyse des pratiques professionnelles : restitution et discussion
Journée n° 10 (7h)	
08h30 – 10h00	Aménagement, adaptation du lieu de vie et aides techniques
10h00 – 10h30	<i>Pause</i>
10h30 – 12h00	Les nouvelles technologies au service du vieillissement
12h00 – 13h00	Animation au service de l'autonomie

14h00 – 15h00	Analyse de cas : travail en groupes
15h00 – 16h0	Analyse de cas : restitution et discussion
16h00 – 16h15	Evaluation de l'acquisition des connaissances
16h15 – 16h45	<i>Pause</i>
16h45 – 17h15	Restitution des résultats du test d'évaluation, actions possibles d'amélioration des pratiques professionnelles
17h15 – 17h30	« Le Mot de la fin » – Conclusion

Annexe 2 ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Nom des enseignants	Etablissement	Nbre d'heures	Enseignements dispensés
Pr Philippe ALLAIN, Professeur des Universités	Centre Mémoire Recherche Ressources, CHU Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	1 h 30	- Psychologie et neuropsychologie de la personne âgée
Mr Michel ABLINE Infirmier Diplômé d'Etat	Association France Alzheimer 49 16b Avenue Jean XXIII 49000 Angers	1 h	- Aidants des malades Alzheimer : ... à la formation
Dr Cédric ANNWEILER Maître de Conférences des Universités – Praticien Hospitalier	Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	8 h 30	- Vieillesse : mécanismes et enjeux ; De la sénescence au bien-vieillir - Chutes de la personne âgée, en théorie - Chutes de la personne âgée, en pratique - Prévention de la chute de la personne âgée : vitamine D - Maladie d'Alzheimer - Activité physique : apports chez la personne âgée - Troubles nutritionnels de la personne âgée : évaluation et correction - Indépendance et autonomie de la personne âgée : principes et évaluation
Me Annick AUDUREAU Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire	Maison des sports 44 rue Romain Rolland 44103 Nantes cedex 4	2h	- Exemple d'activité adaptée à la personne âgée : les ateliers Gym Cadence
Me Cécile AUVINET Ergothérapeute	Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	1 h 30	- Aménagement, adaptation du lieu de vie et aides techniques
Dr Jean BARRE Praticien Hospitalier	Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	4 h	- Maltraitance de la personne âgée : quand ? comment ? que faire ? - Prise en charge non médicamenteuse des troubles psycho-comportementaux de la personne âgée

			- Troubles de déglutition de la personne âgée - Refus d'alimentation chez la personne âgée
Dr Mickael BLANCHET Géographe	Laboratoire Espace et Sociétés (ESO/UMR6590) Université d'Angers	1 h 30	- Vieillesse des campagnes : perte d'autonomie en milieu rural
Dr Antoine BRANGIER Praticien Hospitalier	Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	1 h 30	- Les nouvelles technologies au service du vieillissement
Me Delphine CHALOPIN Kinésithérapeute	Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	1 h	- Prévention de la chute de la personne âgée : kinésithérapie
Pr Jean-Bernard GARRE Professeur des Universités – Praticien Hospitalier	Service de Psychiatrie, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	1 h 30	- Iconographie de la vieillesse
Me Elodie GENAIS Diététicienne	Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	30 min	- Besoins nutritionnels de la personne âgée
Pr Bénédicte GOHIER Professeur des Universités – Praticien Hospitalier	Service de Psychiatrie, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	1 h 30	- Troubles psycho-comportementaux de la personne âgée
Pr Erick LEGRAND Professeur des Universités – Praticien Hospitalier	Service de Rhumatologie, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	1 h 30	- Ostéoporose et risque fracturaire chez la personne âgée
Me Nadia MOULLIERE Cadre de santé	Département de soins de suite et de longue durée, CHU d'Angers, 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	3 h 30	- APP Préservation de l'autonomie et de l'indépendance de la personne âgée
Mr Simon MARILLEAU Cadre de santé	Service de Médecine Polyvalente, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	3 h 30	- APP Activité physique et alimentation de la personne âgée
Pr Jean-Marc MOULLIE Maître de Conférences en Philosophie	Faculté de Médecine, Université d'Angers rue Haute de Reculée 49045 Angers cedex 1	1 h 30	Vieillesse : fatalité ou opportunité ?
Mr Frédéric NOUBLANCHE Faisant Fonction Cadre de Santé	Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	1 h 8 h 30	- Chutes de la personne âgée : exemple concret à Angers - Ateliers simulation - APP Chute de la personne âgée et ses complications - APP Troubles cognitifs et troubles du comportement de la personne âgée
Dr Marie-Pierre OMBREDANNE Praticien Hospitalier	Centre Les Capucins, 28 Rue des Capucins 49103 Angers cedex 2	1 h 30	- Douleur et personne âgée

Dr Anne PATSOURIS Chef de Clinique – Assistant des Hôpitaux	Institut de Cancérologie de l'Ouest 2 Rue Moll 49000 Angers	1 h	- Animation au service de l'autonomie
Dr Pierre-Yves PARE Chef de Clinique – Assistant des Hôpitaux	Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	3 h	- Fragilité - Apport de l'Evaluation Gériatrique Standardisée - Aidants des malades Alzheimer : de l'évaluation...
Mr Romain SIMON Technicien d'études cliniques	Centre de Recherche sur l'Autonomie et la Longévité, Service de Gériatrie Clinique, CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	2 h 1 h 30	- Initiation à un outil innovant pédagogique de déclaration de chute, et d'évaluation et de prise en charge du risque de chute - Formation à l'émission d'un rapport d'activité conforme aux critères ARS - Atelier simulation
Pr Philippe VIOLIER, Professeur des Universités	UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services, Université d'Angers 7 allée François Mitterrand 49004 Angers	1 h 30	- Economie des seniors : exemple du tourisme et vieillissement
Dr S.ZALINSKI-ASCENSI Chirurgien dentiste Praticien hospitalier	Service de stomatologie et CMF CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	30 min	- Trouble de la mastication de la personne âgée
Total		87 H	

Le nombre d'heures (87 h) est supérieur au nombre d'heures en face à face (70 h) du fait de la présence de 2 intervenants en même temps sur certains ateliers en co-animation.

Annexe 3

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

L'enseignement du DU "Préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée" repose sur **5 unités d'enseignement** (UE) :

Vieillesse, fragilité, personne âgée et société

Chutes de la personne âgée

Troubles cognitifs et troubles du comportement de la personne âgée

Entretien physique : activité et alimentation de la personne âgée

Préservation de l'indépendance et de l'autonomie de la personne âgée

Chaque UE repose sur 4 types d'enseignement complémentaires :

Le premier type est un **enseignement théorique** d'acquisition ou d'approfondissement de connaissances ou de compétences avec des supports pédagogiques électroniques, qui comprend :

Une introduction à l'épidémiologie du vieillissement et de ses enjeux, notamment professionnels, économiques et sociétaux.

La présentation des concepts de fragilité, polyopathie, évaluation gériatrique, interdisciplinarité, management, réseau de soins.

La physiologie et la physiopathologie des affections susceptibles de provoquer des chutes et fractures chez la personne âgée.

L'apprentissage d'un outil innovant pédagogique de déclaration et de prise en charge des chutes chez la personne âgée en institution ou dans un milieu de soin, conformes aux critères ARS.

La physiopathologie et le repérage des pathologies démentielles, psychiatriques et les troubles du comportement de la personne âgée, et les différentes interventions possibles.

Les principes et les bénéfices de l'activité physique et de la kinésithérapie chez la personne âgée.

Le repérage des troubles nutritionnels de la personne âgée, et les différentes interventions envisageables.

La présentation et l'application de différents programmes d'intervention prévenant la perte d'indépendance et d'autonomie chez la personne âgée.

Le second type d'enseignement correspond à un temps **d'analyse des pratiques professionnelles**, et correspond à :

Premièrement, un questionnaire d'évaluation des pratiques sera mis en ligne et adressé aux stagiaires au minimum 15 jours avant la formation présentielle.

Deuxièmement, les réponses au questionnaire feront l'objet d'une synthèse au début du temps présentiel, afin d'en dégager des pistes d'apprentissage au cours de la formation.

Troisièmement, un travail de réflexion est prévu avec 4 ateliers consécutifs : 1) la prévention, 2) le soin ("care" et "cure"), 3) la recherche, 4) la sensibilisation (du public et des professionnels) vis-à-vis des situations à risque de perte d'indépendance et d'autonomie concernées par l'UE. Ce travail de réflexion sera organisé en petits groupes alternés, avec l'aide d'un médecin et d'un cadre de santé. Deux temps sont distingués pour chacun des 4 ateliers : d'abord le recueil des interrogations et problématiques perçues par les professionnels à partir de leur expérience pratique ; ensuite la formulation de propositions de réponses par le groupe.

Quatrièmement, des cas cliniques issus de la "vraie vie" seront présentés par les stagiaires, et donneront lieu à une analyse collégiale.

Cinquièmement, un temps d'évaluation des connaissances acquises au cours de chaque UE sera organisé en présentiel, avec restitution immédiate des résultats et formulation de pistes personnalisées d'amélioration des pratiques professionnelles, en particulier au cours du stage.

Le troisième type d'enseignement est un enseignement pratique sous forme de **stage**, et correspond à la participation obligatoire (pendant une durée de 5 jours) des stagiaires à des actions de prévention de perte d'indépendance et d'autonomie mises en place au sein d'institutions, organisations, ou établissements de soins reconnus comme validants par le responsable de la formation.

Le quatrième temps d'enseignement est un **dispositif d'évaluation**, reposant sur un Contrôle Terminal qui correspond à la soutenance orale d'un poster décrivant soit l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage, soit une étude de cas, au choix.

Annexe 4

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES et VALIDATION

Contrôle des connaissances (description)

La validation des connaissances acquises au terme des 5 UE du DU est sanctionnée par un Contrôle Terminal reposant sur la soutenance orale d'un poster décrivant soit l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage, soit une étude de cas, au choix.
La soutenance se déroule à une date fixée par le responsable de la formation.

Module	Coef	Critères d'évaluation (oral écrit, rapport...)	Modalités de validation (CC, CT)
5 UE	1	soutenance orale d'un poster	CT

Conditions de validation (de délivrance du diplôme)

Est déclaré admis au DU le candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à la soutenance et ayant validé la période de stage.

Le Diplôme est délivré par le Président de l'Université d'Angers sous le sceau et au nom de l'Université d'Angers. Il ne confère aucune spécificité d'exercice spécialisé.

Enfin, les modules seront proposés à la carte et permettraient aux stagiaires qui ne souhaitent pas valider le DU mais seulement de nouvelles acquisitions de compétences, d'intégrer les modules spécifiques. Dans ce cadre, une attestation de formation leur sera délivrée.

Toutefois, un professionnel qui participerait sur plusieurs années aux différents modules du DU pourrait le valider sous réserve qu'il effectue la dernière année :

le stage de 5 jours d'observation

et qu'il passe la soutenance orale d'un poster décrivant soit l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage, soit une étude de cas, au choix.

DELIBERATION

CFVU-066-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 3 d cembre 2015.

Objet de la d lib ration : nouvelle maquette du DU Pr server l'autonomie de la personne  g e

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 7 d cembre 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La nouvelle maquette du DU Pr server l'autonomie de la personne  g e est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e avec 25 voix pour et 3 voix contre.

A Angers, le 15 d cembre 2015

Le Vice-pr sident CFVU

Didier PELTIER

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **10 d cembre 2015**